

Bulletin communal d'AIZIER



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	3
Administration communale	4
Un peu d'histoire	6
Manifestations	9
Les plantes invasives	12
Renseignements pratiques	15


Le mot du Maire

Madame, Monsieur,


 Le clocher de l'église est dévégétalisé, les pigeons ont retrouvé leur perchoir dans son état original.

Le montant de ces travaux, chiffrés par la société PIMONT agréée par les Bâtiments de France, s'élève à 3600 € HT.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles n'intervenant pas sur des travaux d'entretien et le Conseil Général de l'Eure qu'en complément de la DRAC, il ne nous restait plus qu'à solliciter votre générosité à l'occasion d'une souscription que la Fondation du Patrimoine se proposait de porter.


 Cette dernière nous proposant une aide de 1500 € si nous réunissions 5% du montant des travaux sous forme de dons. Des donateurs d'Aizier et d'ailleurs nous ont permis de réunir 1450 € (40,3%) et nous les remercions vivement pour leur geste en faveur de notre église.

Ne pouvant nous satisfaire de ces montants, quitte à perdre quelques mois, vos élus, avec l'aide précieuse de Mme VERMESCH, alors Présidente de l'association des Sites et Monuments de l'Eure, se sont mis en quête de financements complémentaires.

 C'est ainsi que nous avons convaincu le Président du Conseil Général de l'Eure, considérant le fait que ces travaux, indispensables à la bonne conservation de l'édifice, représentent une charge financière importante, de nous accorder une subvention exceptionnelle de 1500 €. Cette aide exceptionnelle porte le montant des subventions à son maximum, c'est à dire 80%.

Ceci implique qu'une partie des dons seront reportés sur de prochains travaux à effectuer sur l'église.

Ces recherches de financement sont souvent longues et parfois fastidieuses et tendent à retarder l'émergence des projets. Mais c'est bien là le rôle des élus de rechercher tous les financements possibles afin de préserver le budget communal et la fiscalité tout en continuant à entretenir le patrimoine de la commune.

 En cette fin d'année, je veux souhaiter à chacun de bonnes fêtes de fin d'année entouré de ceux qui vous sont chers.

g6

Benoît GATINET

Administration communale

Budget primitif 2007

Section de fonctionnement

Afin d'équilibrer le budget primitif 2007, le conseil municipal décide de voter la somme de 18 171 € produit des contributions directes.

Dépenses

Charges à caractère général	32 541 €
Charges de personnel et frais assimilés	36 340 €
Autres charges de gestion courante	15 615 €
Charges financières	343 €
Charges exceptionnelles	158 682 €
Dépenses imprévues	1 000 €
Virement à la section investissement	33 472 €

Recettes

Produits de gestion courante	10 530 €
Impôts et taxes	20 161 €
Dotations, subventions, participations	60 445 €
Autres produits de gestion courante	5 500 €
Atténuation de charges	8 600 €
Excédent antérieur reporté	172 757 €

Section investissement

Le conseil municipal décide d'arrêter le budget primitif 2007 équilibré en recettes et en dépenses et réparti comme suit :

FONCTIONNEMENT	277 993 €
INVESTISSEMENT	59 021 €

Dépenses

Immobilisations corporelles	54 200 €
Remboursement d'emprunt	1 821 €
Dépenses imprévues	3 000 €
Déficit d'investissement reporté	0 €

Recettes

Dotations, fonds divers et réserves	5 038 €
Subventions d'investissements	6 800 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €
Immobilisations corporelles	0 €
Virement de la section fonctionnement	33 472 €
Affectation résultat	13 711 €

Administration communale

Taux d'Imposition

	2006	2007
Taxe Habitation	4,50 %	4,50 %
Foncier Bâti	15,93 %	15,93 %
Foncier non bâti	18,09 %	18,09 %
Taxe professionnelle	0,00 %	0,00 %

Personnel communal

Afin de pourvoir au remplacement de Madame Evelyne LANOS dont le contrat se terminait le 2 septembre 2007, la commune a recruté en Contrat Avenir Madame Marie-Françoise NOËL.

État-civil



Naissance

Louis BLANC

9 septembre 2007



Mariage

et

Nelly GIRARD

Jean-Pierre BURET

8 décembre 2007

1909

Monsieur Edouard Patin, maire d'Aizier, préside la réunion
du Conseil Municipal.

Sujet du jour :
la défense du camembert normand.

D'où vient le camembert ?

Marie-Catherine Fontaine est née à Crouttes, dans l'Orne, à la limite du Calvados, en 1761.

Elle a épousé un cultivateur, M. Harel, avec qui elle s'est installée à Camembert.

Comme c'est la coutume, c'est à la fermière de s'occuper du lait, si abondant et si riche dans cette région. Elle vend ses fromages frais sur le marché de Vimoutiers.



Vers 1791, la révolution, partie de Paris, s'est étendue sur toute la France. Les curés sont pourchassés et parfois mis à mort.



Un prêtre réfractaire, venu de la Brie, est recueilli par Marie Harel qui le cache dans sa ferme.

Le fugitif venu d'un pays de fromage : la Brie, en reconnaissance, enseigne à Marie Harel les secrets pour faire des fromages, plus petits que le brie, de conservation plus longue grâce à une couche protectrice due au « penicillium candidum » qui fera « fleurir » la croûte et adoucira le goût;

La fermière utilise des moules à Livarot et tient compte des enseignements du curé (dont on ignore le nom).

Elle vend ses nouveaux fromages au marché de Vimoutiers présentés sur un lit de paille.

Sa fille, Marie, et son gendre, Thomas Paynel, prendront sa succession ainsi que leurs descendants.

Le 9 août 1863, à Surdon, lors de l'inauguration de la ligne de chemin de fer « Paris-Granville », Napoléon III s'enthousiasme pour ce nouveau fromage et en fait venir à Paris. C'est la notoriété.



Vers 1870, se fondent les grandes familles productrices.
Beaucoup existent encore : Lepetit, Lanquetot, Buquet, etc ...
Il faut moderniser la fabrication en restant fidèle aux traditions et multiplier les ventes.

En 1890, Etienne Ridet invente la boîte en bois, beaucoup plus pratique pour le transport et Georges Leroy met au point les lamelles de peuplier fixées par des agrafes et ornées d'étiquettes variées et colorées qui font la joie des collectionneurs : les tyrosémophilés.

Le camembert, qui a gardé le nom de son village d'origine sera bientôt imité.
Pour défendre son appellation, les producteurs fondent en 1904 la coopérative « normande laitière » pour préserver la spécificité de fabrication et le goût, et délimiter la région.

En 1909, chaque village normand est sollicité pour signer un manifeste de sauvegarde.
Aizier répond favorablement d'autant plus volontiers qu'il y a une petite production de camembert à Pont-Audemer et une à Condé-sur-Risle.

Malgré le comité de défense, en 1926, l'appellation « camembert » tombera dans le domaine public.

La statue de Marie Harel

Le camembert s'exporte : le docteur Kinirim, américain, soigne ses malades de l'estomac, avec succès, par une cure de ce fromage. Plein de reconnaissance, il offre une statue de Marie Harel au village de Vimoutiers.

En 1945, elle sera détruite par les bombardements, seule la tête sera retrouvée.
En 1956, le centre fromager de Van Vert dans l'Ohio offrira une nouvelle statue.

Ce n'est qu'en 1983 que le camembert obtiendra le label « appellation contrôlée » fait au lait cru et moulé à la louche. Le combat pour le label n'est pas encore terminé en 2007.

Les élus d'Aizier, qui sont des connaisseurs, ont eu raison de soutenir leur fromage régional, car comme le proclamait la publicité à la télévision :

C'est bon,
C'est normal,
C'est normand...!



A Vimoutiers, Marie Harel statufiée annonce la couleur : ici, vous êtes en « terre camembert »!

Recette du Bonheur Normand

1 paquet de pâte Brisée
1 camembert bien fait
3 ou 4 œufs
Un peu de poivre
De très petites lamelles de beurre



Foncer un moule à tarte beurré avec la pâte Brisée.
Garnir de fines tranches de camembert intercalées de petits fragments de beurre.
Battre 3 ou 4 œufs à la fourchette.
Ajouter un peu de poivre de cayenne.
Ne pas saler.
Verser la préparation sur le fromage.
Cuire à four vif 8 à 10 minutes.
Servir immédiatement ce soufflé.

« On est gourmand,
Comme on est artiste,
Comme on est poète. »
Guy de Maupassant



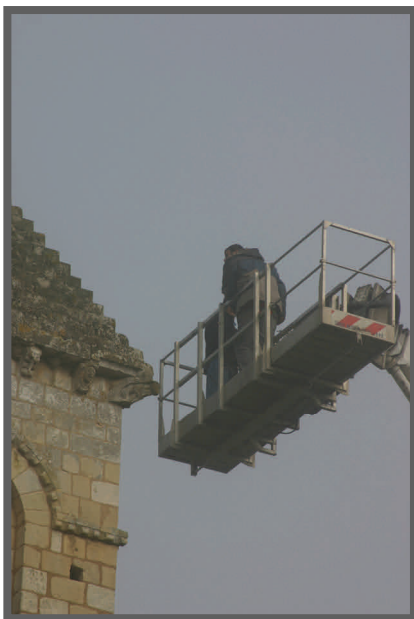
Manifestations

Les travaux dans notre commune ...

Vous avez pu apercevoir, en ce brumeux mercredi matin du 31 octobre, un drôle d'oiseau planant au-dessus de notre belle église Saint Pierre. La brume dissipée, l'oiseau était en fait l'entreprise PIMONT, qui avec leur nacelle s'élevant jusqu'à une hauteur maximale de quarante-six mètres, travaillait à la « dévégétalisation » du clocher. Ce chantier a pu être réalisé grâce aux généreux donateurs de la commune, mais aussi des environs qui en envoyant leurs dons auprès de la FONDATION DU PATRIMOINE ont participé au financement de cette opération d'une part, mais aussi au déblocage de la part de la fondation d'une subvention d'un montant de mille cinq cents euros. En effet pour obtenir cette aide, il fallait que les dons soient au minimum de cinq pourcent du montant des travaux. Le Conseil Général de l'Eure nous a alloué une aide exceptionnelle de quarante pourcent du montant des travaux.

La municipalité se félicite de retrouver une église dont le cachet rayonne de nouveau et tient à remercier tous les mécènes qui ont permis d'effectuer cette remise en état.

C. Foliot



Les travaux dans notre commune ...

Un nouveau panneau d'affichage a été érigé en place et lieu de l'ancien. On peut admirer cet ouvrage qui par son architecture permet de valoriser un peu plus encore notre village ainsi que la route des chaumières. L'ouvrage a été réalisé par les entreprises Martin pour la couverture et Fouquer pour la charpente.



C. Foliot

Samedi 17 novembre, départ de Madame Lanos.

Chacun a pu apprécier depuis maintenant deux années les efforts qui ont été faits pour embellir la commune : rénovation de la décoration intérieure de la mairie et surtout le fleurissement du village. Cet investissement a d'ailleurs été récompensé cette année par la 2^{ème} place du concours des villages fleuris de la communauté de communes de Quillebeuf/Seine pour les communes de moins 400 habitants et surtout par le 1^{er} prix du concours des villages fleuris du département de l'Eure pour les villages de moins 500 habitants.



Ce résultat est le fruit de l'excellent travail réalisé par Evelyne Lanos qui a fait preuve de beaucoup de qualités paysagères mais aussi artistiques. N'oublions pas Claude Landrin qui participe aussi à l'entretien des pelouses et haies de la commune.

Nous voici donc réunis nombreux, à la salle communale, pour à la fois honorer Evelyne Lanos pour le travail qu'elle a réalisé dans notre commune et recevoir des mains de Jean-Louis Destans Président du Conseil Général de l'Eure la récompense pour l'obtention du 1^{er} prix des concours fleuris pour les villages de moins de 500 habitants. Cette récompense s'élève à 800,00 €.

Evelyne travaillait dans la commune dans le cadre d'un emploi aidé (CAE) pour une période de 2 ans, la commune n'ayant pas le budget pour pérenniser cet emploi et le contrat arrivant à son terme fait qu'elle a dû se séparer d'elle. Evelyne travaille maintenant, toujours dans le cadre d'un contrat CAE à Bourneville. La municipalité souhaite à Evelyne Lanos réussite et épanouissement dans son nouveau poste et la remercie pour le travail accompli au sein de notre village.



Jean-Louis Destans a profité de cette visite pour apporter une bonne nouvelle aux Aiziérois présents. Aizier et Vieux-Port seront en 2008 desservies en haut débit. Chaque habitant n'est-il pas un internaute qui s'ignore.

Merci Monsieur Destans et revenez vite nous voir, car la municipalité ne manque pas de projets.

C. Foliot

Les plantes invasives !

Je vous ai souvent parlé des « jolies » plantes du marais mais qu'en est-il des « mauvaises », les invasives?

Les espèces invasives se sont installées en bord de Seine, elles proviennent d'Asie ou d'Amérique et ont tendance à s'installer au détriment de la flore locale.

La principale que l'on peut rencontrer en bord de Seine c'est la Renouée du Japon. Cette espèce est assez problématique puisqu'elle a déjà colonisé une grande partie de la zone aval du marais depuis quelques années. Quand vous arrivez sur le quai de Seine, prenez le sentier sur la gauche en direction de la source bleue, vous en trouverez forcément !

Originaire d'Asie de l'Est et du Nord, la Renouée du Japon a été introduite en Europe en 1825 pour ses qualités ornementales, mellifères, fourragères et fixatrices de dunes. Elle s'est naturalisée à la fin du 19^{ème} siècle et est devenue envahissante en Europe après une période de latence de 100 ans environ. En France, elle a été introduite volontairement en 1939 comme plante ornementale.

Description : C'est une plante vivace, érigée pouvant atteindre 4 m de haut et formant de larges touffes. Ses tiges sont annuelles, arrondies, longues, creuses, et pigmentées de rouge.

Les feuilles sont: alternées, pétiolées, ovales-oblongues et peuvent atteindre 15 cm de long.

Les fleurs sont de minuscules fleurs blanches regroupées en grappes lâches de 8 à 12 cm de long, insérées à l'axe des feuilles.



Les plantes invasives !

Du fait de sa forte activité photosynthétique, la Renouée du Japon a une croissance très rapide qui lui permet de coloniser le milieu dès le printemps, au moment où les autres espèces autochtones (= locales) commencent juste leur développement. De plus, son feuillage abondant crée un ombrage qui empêche les jeunes plants d'arbres et autres espèces végétales de pousser convenablement. Enfin, la Renouée du Japon sécrète des substances qui provoquent des nécroses sur les racines des plantes voisines.



Evolution de la croissance de la renouée du Japon sur le marais (photos du 6, 10 et 24 avril 2007)

Que faire ?

Une étude a été menée par le Pnr des Boucles de la Seine Normande au printemps (par Virginie Coffinet, stagiaire de Master 2), elle a travaillé particulièrement sur ce dossier, peut-être l'avez vous croisée sur le marais.

Différentes techniques de régulation existent, mais la plus efficace semble être la fauche. C'est une technique ayant fait l'objet de multiples expérimentations. Ces études ont montré que les Renouées réagissaient à cette perturbation par une augmentation de la densité des tiges et une diminution de leur hauteur et du diamètre des tiges, traduisant une moindre vitalité. Pour une meilleure efficacité de cette technique, il est préconisé de faire 6 à 8 fauches par an sur une période de 4 à 7 ans. Les produits de fauche doivent être en totalité brûlés sur place (ou évacués) pour éviter la dissémination sur des sites encore vierge.

Concrètement sur le site, le Port Autonome de Rouen a commencé à appliquer cette gestion qui reste encore expérimentale, deux passages ont été réalisés en 2007. Affaire à suivre.

D'autres espèces invasives ont aussi été notées en bord de Seine, elles feront l'objet de prochains articles.

Magali BODILIS et Virginie COFFINET

Découverte des orchidées sauvages d'Aizier

Proposition de sortie « à la découverte des Orchidées sauvages d'Aizier »

Comme l'an dernier, nous vous proposons une sortie dans le marais d'Aizier afin de découvrir les merveilles floristiques de notre commune !

Rendez-vous le Samedi 17 mai 2008
à 15h00
sur le Quai de Seine.

Contact : Gwendal et Magali Bodilis (quai de Seine)



Renseignements pratiques

Permanence de la Mairie

La mairie est ouverte au public tous les **jeudis de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous y serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de Mairie et par le Maire, ou son adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02.32.42.18.40**, ou envoyer un fax à ce même numéro.

Vous pouvez aussi nous écrire, via internet, à l'adresse électronique suivante : ***mairie.aizier@wanadoo.fr***.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler :

- ◇ M. GATINET, Maire (02 32 56 52 86)
- ou
- ◇ M. FOLIOT, 1er adjoint (02 32 56 44 48)

Pendant la période des congés de Noël, le secrétariat sera fermé le jeudi 27 décembre 2007.

Quelques dates à retenir

- | | |
|-----------------------------|---|
| * Le samedi 12 janvier 2008 | 16 h 00 Vœux du Maire et du Conseil Municipal
17 h 00 Galette des Rois |
| * Le samedi 8 mars 2008 | Bonhomme Hiver |
| * Le samedi 17 mai 2008 | 15 h 00 Découverte des orchidées sauvages |

Location de la salle communale

Si vous souhaitez louer la salle communale d'Aizier pour un vin d'honneur, une soirée ou un week-end, veuillez prendre contact avec Nathalie NEDEAU à la Mairie.

Ramassage des ordures ménagères

Vendredi 28 décembre 2007 au lieu de jeudi 27 décembre 2007

Renseignements pratiques

Elections municipales et cantonales

Les élections municipales et cantonales se dérouleront les dimanches 9 et 16 mars 2008.

Le bureau de vote sera ouverte de 8h00 à 18h00.

Concours des maisons fleuries - Saison 2008

Grâce à l'effort commun de la municipalité et de chacun d'entre vous, la commune a obtenu, cette année, le 1er prix départemental des Villes et Villages Fleuris.

Afin de poursuivre cette dynamique, le conseil municipal a décidé d'inscrire la commune au concours des maisons Fleuries.

Ce concours se décline en trois catégories :

- * Jardin visible de la rue
- * Fenêtres, murs ou balcons
- * Equipements touristiques (chambres d'hôtes ...)

Nous comptons sur votre participation pour contribuer à l'embellissement de notre charmant village.

Les personnes souhaitant des informations sur les modalités de ce concours peuvent nous contacter.

Allô, service public

Le service téléphonique **3939 « Allô service public »** et son portail internet **www.service-public.fr** visent à informer l'utilisateur sur des sujets de la vie quotidienne (perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location, ...) et à l'orienter vers les organismes administratifs permettant de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches.